



Points saillants du plan d'activités 2023 – 2026

Approuvé par le conseil d'administration

7 février 2023

Date

Approuvé par le ministre des Finances

Original signé par

31 mars 2023

Signature

Date

L'honorable Peter Bethlenfalvy
Ministre des Finances

Table des matières

RÉSUMÉ.....	3
ANALYSE DE LA CONJONCTURE.....	4
Situation économique	4
Marchés financiers.....	5
Initiatives gouvernementales	5
Conformité réglementaire	5
PLAN DE COMMUNICATION	6
Plan d'activités	6
Plan de l'OOF relatif au personnel.....	6
Autres moyens de communication.....	6
OBJECTIFS POUR 2023 – 2026	7
MANDAT ET LOI HABILITANTE	7
APERÇU DES PROGRAMMES ET ACTIVITÉS ACTUELS ET FUTURS ET DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE : 2023 – 2026	9
1. Exécuter le programme d'emprunts de la province, y compris le programme des obligations vertes .	9
2. Gérer la dette, les placements, les fonds réservés pour le déclassement des centrales nucléaires de l'Ontario et les risques financiers de la province, et contribuer à l'établissement du plan financier et des perspectives budgétaires de la province, notamment du rapport sur les progrès réalisés à l'égard de la stratégie de réduction du fardeau de la dette de l'Ontario.	9
3. Gérer les relations financières clés.....	10
4. Fournir des services de gestion de la trésorerie, des services bancaires, des services financiers et des services de règlement, de paiement et de production de rapports, ainsi que d'autres services à la clientèle	11
5. Prodiguer des conseils sur les politiques et les projets financiers généraux et liés à l'électricité et mettre en œuvre les politiques et les projets en question	12
6. Gérer la disponibilité et la sécurité de l'environnement informatique	13
7. Continuer à faire évoluer et transformer les valeurs culturelles de l'OOF	14
8. Donner la priorité aux initiatives de transformation numérique	14
INITIATIVES FAISANT INTERVENIR DES TIERS.....	14
ORGANIGRAMME.....	15

RÉSUMÉ

L'Office ontarien de financement (OOF) est un organisme de la Couronne provinciale établi en vertu de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement*. Les initiatives figurant dans le plan d'activités 2023 – 2026 de l'OOF seront axées sur l'atteinte des objectifs énoncés dans la Loi et dans la lettre de mandat du ministre des Finances datée du 30 septembre 2022. Le plan d'activités couvre une période de planification de trois ans. Voici les principales initiatives du plan pour la période de 2023 à 2026 :

1. Exécuter le programme d'emprunts de la province, notamment le programme des obligations vertes, de manière à minimiser les frais d'intérêt sur la dette pendant la durée du plan financier et au-delà, tout en procédant avec prudence en fonction des limites d'exposition aux risques et en équilibrant, dans la mesure du possible, le profil d'échéance de la dette de la province.
2. Gérer la dette, les placements, les fonds réservés pour le déclassement des centrales nucléaires de l'Ontario et les risques financiers de la province, et contribuer à l'établissement du plan financier et des perspectives budgétaires de la province, notamment du rapport sur les progrès réalisés à l'égard de la stratégie de réduction du fardeau de la dette de l'Ontario.
3. Gérer les relations financières clés en créant et en cultivant des liens avec des investisseurs dans les marchés existants et nouveaux, ainsi qu'avec les banques, les fournisseurs de services financiers et les courtiers en placement.
4. Fournir des services bancaires et de gestion de la trésorerie de façon centralisée à tous les ministères et faire en sorte que les services soient dispensés efficacement.
5. Prodiguer des conseils sur les politiques et les projets financiers généraux et liés à l'électricité, et mettre en œuvre les projets et politiques en question en offrant des analyses et des conseils sur les emprunts les moins coûteux, les placements et la gestion des risques dans les organismes publics, sur d'autres propositions financières ainsi que sur des dossiers de décision en matière de soutien aux entreprises.
6. Gérer la disponibilité, l'intégrité, la sécurité et la capacité des systèmes financiers et de l'environnement informatique hautement personnalisés et intégrés afin que l'OOF et la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) puissent remplir leur mandat.
7. Promouvoir et rehausser les valeurs culturelles de l'OOF, l'organisme passant à un environnement de travail hybride partagé. Le Plan de l'OOF relatif au personnel décrira une vision et un objectif directeurs, alignant les priorités clés pour maximiser les liens et la participation des employés actuels et futurs de l'OOF.
8. Donner la priorité aux initiatives de transformation numérique pour mieux soutenir le nouveau modèle de travail hybride, renforcer l'utilisation des données pour la prise de décisions et l'établissement de rapports, et générer des gains d'efficacité pour mieux répondre aux demandes croissantes concernant les activités, la technologie de l'information (TI) et la cybersécurité.

ANALYSE DE LA CONJONCTURE

Situation économique

Les attentes à l'égard de la croissance économique mondiale ont diminué depuis le début de 2022 en raison de l'inflation plus forte que prévu et des taux d'intérêt à la hausse, de la croissance plus lente que prévu en Chine et des répercussions persistantes de la guerre en Ukraine.

Le produit intérieur brut (PIB) réel de l'Ontario a augmenté de 0,4 % au cours du troisième trimestre de 2022, après avoir affiché un gain de 0,9 % au trimestre précédent. Cette croissance est attribuable à l'augmentation des exportations et des stocks. Au troisième trimestre, le PIB réel de l'Ontario était de 4,0 % supérieur au niveau pré-pandémique du quatrième trimestre de 2019.

Bien que l'Ontario ait connu une forte croissance économique au cours des trois premiers trimestres de 2022, il y a de l'incertitude économique à l'horizon. L'inflation élevée a amené les banques centrales de nombreux pays à augmenter les taux d'intérêt, ce qui a exercé une pression à la hausse sur les taux des obligations du gouvernement et abaissé les perspectives de croissance économique. La croissance de l'économie ontarienne devrait ralentir en 2023, en raison notamment de l'impact du resserrement de la politique monétaire de la banque centrale. Les prévisionnistes du secteur privé¹ prévoient en moyenne que la croissance du PIB réel de l'Ontario passera de 3,3 % en 2022 à 0,5 % en 2023, avant de s'accélérer pour atteindre 1,6 % en 2024, 2,5 % en 2025 et 2,5 % en 2026.

L'inflation des prix est toujours un risque important pour les perspectives économiques. Si les banques centrales déterminent que les consommateurs et les entreprises risquent de tenir pour acquis que l'inflation sera élevée, elles peuvent prendre des mesures encore plus vigoureuses et pendant plus longtemps. Cela représente un risque important pour les économies mondiales, y compris pour l'économie américaine. La hausse des taux d'intérêt représente également un risque pour les marchés des actifs, y compris le logement, car les prix s'ajustent en fonction de l'évolution des conditions de la politique monétaire.

Les perturbations de la chaîne d'approvisionnement et les risques géopolitiques continuent d'affecter l'économie mondiale, notamment les répercussions sur les marchés des produits de base de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Bien que les ruptures d'approvisionnement devraient s'atténuer, elles continuent de représenter un risque accru pour l'économie mondiale, risque aggravé par les récentes perturbations sur les principaux marchés des produits de base.

Les États-Unis constituent le plus important partenaire commercial de l'Ontario, ayant accueilli près de 78 % des exportations de marchandises de la province à l'échelle internationale en 2021. Selon la moyenne établie dans le cadre de l'enquête menée auprès des principaux économistes d'entreprise par *Blue Chip Economic Indicators*, le PIB réel américain a affiché une hausse de 1,9 % en 2022. Les prévisionnistes s'attendent, en moyenne, à un ralentissement de cette croissance, qui devrait être de 0,5 % en 2023, puis de 1,2 % en 2024.

Le renforcement de la demande et les perturbations causées par la guerre en Ukraine ont entraîné la hausse des prix du pétrole, le prix du pétrole brut West Texas Intermediate (WTI) étant passé de 68 \$ US le baril en 2021 à 95 \$ US le baril en 2022. Le ralentissement de la croissance économique et l'amélioration des conditions d'approvisionnement prévus devraient faire baisser les prix du pétrole, les prix du pétrole brut WTI devant reculer à 83 \$ US le baril en 2023, 80 \$ US le baril en 2024 et 79 \$ US le baril en 2025 et en 2026.

Le taux de change Canada-États-Unis est passé d'une moyenne de 79,80 cents américains en 2021 à 76,80 cents américains en 2022. Selon les prévisions du secteur privé, le dollar canadien devrait

¹ Selon la moyenne des prévisions du secteur privé au 13 janvier 2023.

augmenter graduellement, pour passer de 75,1 cents américains en 2023 à 79,7 cents américains en 2026.

Marchés financiers

L'inflation élevée a amené les banques centrales de nombreux pays à augmenter les taux d'intérêt. Cette année, la Banque du Canada a relevé son taux cible du financement à un jour, qui est passé de 0,25 % à 4,25 %, ce qui a contribué à la hausse des taux des obligations du gouvernement. En 2022, le taux des obligations du Trésor canadien à trois mois s'est situé en moyenne à 2,2 %. Selon les prévisions du secteur privé, ce taux devrait se situer à 4,2 % en moyenne en 2023, avant d'être ramené à 3,3 % en 2024, 2,7 % en 2025 et 2,6 % en 2026. Toujours selon les prévisions du secteur privé, le taux des obligations du Trésor américain à trois mois devrait s'établir en moyenne à 4,5 % en 2023, 3,4 % en 2024, 2,6 % en 2025 et 2,5 % en 2026.

Le taux moyen des obligations du gouvernement du Canada à dix ans était de 2,8 % en 2022. Selon les prévisionnistes du secteur privé, le taux de ces obligations augmentera pour passer à environ 3,1 % en moyenne entre 2023 et 2025, avant d'augmenter quelque peu pour s'établir à environ 3,2 % en 2026. Toujours selon les prévisionnistes du secteur privé, le taux des obligations du gouvernement américain à dix ans s'établira à 3,6 % en moyenne en 2023 et à 3,2 % entre 2024 et 2026.

Initiatives gouvernementales

L'OOF poursuivra la surveillance du marché des obligations vertes en vue de repérer des occasions d'émission dans le cadre du programme des obligations vertes. Il continuera à accorder des prêts aux organismes publics en appui des initiatives gouvernementales.

L'OOF fournira aussi des analyses et des conseils financiers, au besoin, en ce qui a trait à l'évaluation des actifs de la province, notamment les investissements dans ses entreprises publiques. Il fournira également des analyses et des conseils en vue de réduire les coûts, d'accroître l'efficacité et de maximiser la valeur.

Conformité réglementaire

L'OOF veillera à ce que l'information que la province doit divulguer en lien avec son émission de titres de créance dans les documents connexes, les rapports publiés périodiquement (notamment le budget de l'Ontario, les documents financiers trimestriels, les Comptes publics et l'exposé d'automne) et d'autres documents d'information déposés ou soumis en vertu des lois, des règles et des règlements sur les valeurs mobilières pertinents aux États-Unis, au Luxembourg, en Australie, en Suisse et à Singapour soit déposée en temps voulu et conformément à ces exigences. L'OOF surveillera de façon continue les exigences réglementaires afin de s'assurer que la province dispose d'un accès permanent à ces marchés.

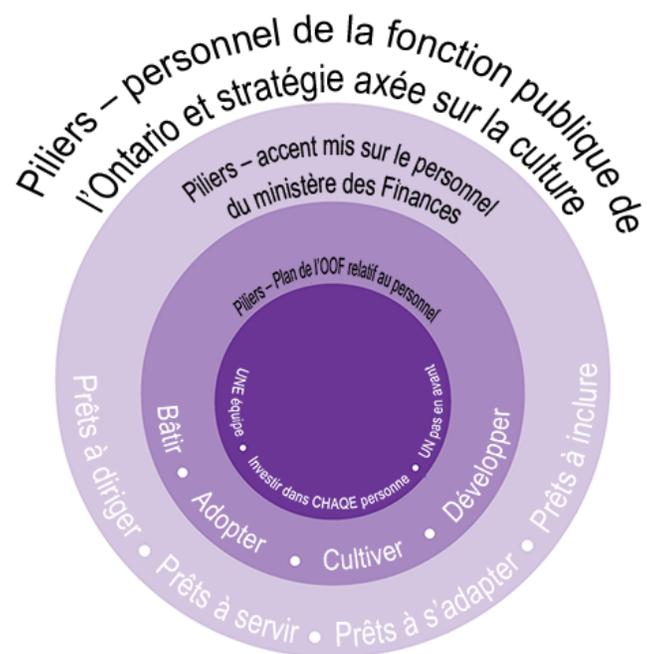
PLAN DE COMMUNICATION

Plan d'activités

Le plan d'activités de l'OOF sert d'outil à l'interne pour la direction et le personnel en vue de l'élaboration des plans de programmes et d'outil d'évaluation du rendement de l'organisme par l'entremise de rapports réguliers sur les initiatives fournis au conseil d'administration. De plus, le plan permet au ministre et au ministère des Finances de prendre connaissance des objectifs opérationnels de l'OOF.

Plan de l'OOF relatif au personnel

Le Plan de l'OOF relatif au personnel renferme une orientation stratégique et une vision visant à maximiser les liens et la participation des employés actuels et futurs de l'OOF et sert de guide pour la transformation en alignant les priorités clés sur les expériences sur le plan humain et culturel au sein de l'OOF.



Autres moyens de communication

L'OOF compte un certain nombre de parties intéressées externes, dont des investisseurs individuels et institutionnels, des courtiers en valeurs mobilières, des banques et des agences de notation. Il emploiera divers moyens pour communiquer avec les parties intéressées pendant la période de 2023 à 2026, dont les suivants :

1. Sites Web (comprenant entre autres des renseignements sur les dépenses) : www.ofina.on.ca/; www.ontariosavingsbonds.com/; www.ofina.on.ca/algp/french/index_fr.htm
2. Budget, exposé d'automne, Comptes publics et mises à jour trimestrielles : préparation de sections ayant trait aux emprunts et à la gestion de la dette
3. Fiches de renseignements, présentations à l'intention des investisseurs, bulletin d'information sur les obligations vertes, mises à jour vidéo du directeur général et autres documents destinés aux investisseurs (offerts sur le site Web de l'OOF, sur LinkedIn et sur Twitter)
4. Rapport annuel
5. Dépôt de documents réglementaires
6. Plan d'activités

Nous aurons recours à d'autres moyens de communication au cours de l'année, par exemple des réunions avec les investisseurs et des entretiens réguliers avec les agences de notation. L'OOF est de plus chargé de concevoir des moyens de communication pour la SFIEO et continuera de tenir à jour le site Web de la SFIEO www.oefc.on.ca et de produire le rapport annuel de la SFIEO.

OBJECTIFS POUR 2023 – 2026

La liste des principaux objectifs pour 2023 – 2026 est présentée ci-dessous. L'OOF continuera à s'adapter et à traiter tous les enjeux qui pourraient survenir en lien avec l'incertitude qui persiste sur le plan économique.

1. Exécuter le programme d'emprunts de la province, y compris le programme des obligations vertes
2. Gérer la dette, les placements, les fonds réservés pour le déclassement des centrales nucléaires de l'Ontario et les risques financiers de la province, et contribuer à l'établissement du plan financier et des perspectives budgétaires de la province, notamment du rapport sur les progrès réalisés à l'égard de la stratégie de réduction du fardeau de la dette de l'Ontario
3. Gérer les relations financières clés
4. Fournir des services de gestion de la trésorerie, des services bancaires, des services financiers et des services de règlement, de paiement et de production de rapports, ainsi que d'autres services à la clientèle
5. Prodiguer des conseils sur les politiques et les projets financiers généraux et liés à l'électricité et mettre en œuvre les politiques et les projets en question
6. Gérer la disponibilité et la sécurité de l'environnement informatique nécessaire pour remplir son mandat
7. Continuer à faire évoluer et transformer les valeurs culturelles de l'OOF
8. Donner la priorité aux initiatives de transformation numérique

MANDAT ET LOI HABILITANTE

L'OOF est un organisme de la Couronne provincial établi en vertu de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement*. La Loi énonce les objectifs de l'OOF. L'OOF :

- exécute des activités d'emprunt, d'investissement et de gestion des risques financiers pour la province de l'Ontario (la province);
- gère la dette de la province;
- gère les principales relations financières de la province avec les investisseurs, les institutions financières, les agences de notation et les organismes publics;
- offre des services financiers centralisés à la province, y compris les services bancaires et la gestion de la trésorerie;
- prodigue des conseils aux ministères, aux organismes de la Couronne et aux autres organismes publics en ce qui concerne les politiques et projets financiers;
- aide les organismes de la Couronne et les autres organismes publics à emprunter et investir des fonds;
- prête de l'argent à certains organismes publics à la demande de la province;
- investit au nom de certains organismes publics;
- gère les placements des fonds réservés pour le déclassement des centrales nucléaires de l'Ontario, en collaboration avec OPG;
- assume les activités quotidiennes de la SFIEO et offre tout un éventail de services financiers à Infrastructure Ontario.

En outre, l'OOF doit :

- fournir tout autre service financier considéré utile à la province ou tout organisme public;
- assumer toute autre responsabilité à la demande du lieutenant-gouverneur en conseil.

Dans la réalisation de son mandat, l'OOF s'est engagé à respecter les valeurs fondamentales que sont le respect, l'innovation, le travail d'équipe et la responsabilisation.

La *Loi sur l'administration financière* établit aussi certains pouvoirs financiers exercés par les employés de l'OOF pour le compte du ministre des Finances en vue de contracter les emprunts de la province, de gérer sa dette et de placer ses réserves de liquidités.

APERÇU DES PROGRAMMES ET ACTIVITÉS ACTUELS ET FUTURS ET DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE : 2023 – 2026

Les activités seront axées sur le soutien des orientations stratégiques présentées ci-dessous.

1. Exécuter le programme d'emprunts de la province, y compris le programme des obligations vertes

L'OOF s'efforce de faire en sorte que les emprunts de la province et de la SFIEO soient efficaces et contractés de manière prudente en fonction des limites d'exposition aux risques ainsi que de façon à équilibrer le profil d'échéance de la dette de la province. Les prévisions pour l'ensemble des emprunts publics à long terme se chiffrent à 32,2 milliards de dollars pour 2022-2023, 38,4 milliards de dollars pour 2023-2024 et 32,3 milliards de dollars pour 2024-2025. Ces objectifs pourraient s'avérer difficiles à atteindre en raison de la situation économique et des marchés à l'échelle mondiale, ainsi que des restrictions en matière de ressources avec lesquelles l'OOF doit composer.

Plan de mise en œuvre

- Satisfaire aux besoins de la province en matière de financement, de façon aussi prudente et efficace que possible dans le contexte économique et financier actuel.
 - Continuer à réduire progressivement le programme des Obligations d'épargne de l'Ontario.
 - Continuer à surveiller le marché des obligations vertes en vue de repérer les occasions d'émission dans le cadre du programme des obligations vertes. L'Ontario demeure un chef de file dans le domaine des obligations vertes en dollars canadiens et continuera de collaborer avec d'autres provinces et émetteurs, ainsi qu'avec le gouvernement fédéral (ministère des Finances Canada) pour la mise en œuvre de son programme des obligations vertes, qui a été annoncé dans le budget fédéral de l'automne.
 - Déposer les documents réglementaires exigés par les organismes suivants et tout autre organisme de réglementation pertinent : la U.S. Securities & Exchange Commission (SEC), la Bourse de Luxembourg et l'Australian Securities Exchange (ASX). Organiser les conférences téléphoniques nécessaires pour faire preuve de diligence raisonnable avec les courtiers et les preneurs fermes associés aux titres de créance de la province et avec leurs conseillers juridiques.
- 2. Gérer la dette, les placements, les fonds réservés pour le déclassement des centrales nucléaires de l'Ontario et les risques financiers de la province, et contribuer à l'établissement du plan financier et des perspectives budgétaires de la province, notamment du rapport sur les progrès réalisés à l'égard de la stratégie de réduction du fardeau de la dette de l'Ontario.*

L'OOF gère les portefeuilles de dette et de réserves de liquidités ainsi que des fonds d'investissement centralisés et réservés pour le compte de divers organismes publics, en plus de gérer les fonds réservés pour le déclassement des centrales nucléaires de l'Ontario conjointement avec OPG. L'OOF atténue les risques financiers associés à ses activités sur les marchés financiers en appliquant des politiques de gestion des risques caractérisées par la prudence en respectant les limites approuvées en matière d'exposition aux risques et de pertes. Les politiques de gestion des risques et les limites d'exposition aux risques des programmes sont examinées et approuvées annuellement par le conseil d'administration de l'OOF. En outre, l'organisme participe à l'atteinte des objectifs et à l'établissement des prévisions en matière d'intérêt sur la dette, d'emprunt et de gestion de la dette, de la dette totale et de la dette nette, à l'établissement des projections des répercussions financières du secteur de l'électricité pour le budget, le document Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario (exposé d'automne) et d'autres mises à jour financières trimestrielles, en plus de fournir les chiffres réels pour les Comptes publics. L'OOF fournit aussi les mises à jour relatives aux progrès réalisés à l'égard de la stratégie de réduction du fardeau de la dette de l'Ontario pour le budget et l'exposé d'automne.

Plan de mise en œuvre

- Générer des économies quant à l'intérêt sur la dette grâce à des activités prudentes de placement des réserves de liquidités en fonction des limites d'exposition aux risques, et à partir des fonds d'investissement centralisés et réservés associés à divers organismes publics. Gérer les placements associés aux fonds réservés pour le déclassement des centrales nucléaires de l'Ontario, en collaboration avec OPG.
- Veiller à ce que l'exposition aux taux d'intérêt, aux taux de change et au crédit se trouve à l'intérieur des limites établies dans les politiques.
- Contribuer au budget annuel, à l'exposé d'automne, aux Comptes publics et aux documents financiers trimestriels de la province, y compris aux perspectives relatives au secteur de l'électricité; donner des conseils sur les répercussions potentielles des scénarios et des initiatives budgétaires sur les ratios touchant l'intérêt sur la dette, la dette totale et nette et la viabilité de la dette (y compris le ratio de la dette nette au PIB, le ratio de l'intérêt sur la dette aux revenus et le ratio de la dette nette aux revenus), les objectifs d'emprunt, les cotes de crédit et les réactions des marchés financiers. Continuer à jouer un rôle important pour l'établissement du budget annuel, de l'exposé d'automne et des documents financiers trimestriels de la province en fournissant en temps voulu des renseignements financiers exacts et en produisant les sections consacrées à l'emprunt, à la gestion de la dette et à la stratégie de réduction du fardeau de la dette du budget et de l'exposé d'automne.

3. *Gérer les relations financières clés*

L'OOF veille à ce que les investisseurs et le secteur financier au Canada et à l'étranger obtiennent des renseignements financiers à jour en temps opportun afin de pouvoir prendre des décisions éclairées au sujet des titres de créance de la province de l'Ontario. Les activités menées par Relations avec les investisseurs favorisent l'atteinte des objectifs du programme d'emprunts en maintenant et en élargissant le bassin d'investisseurs dans les titres de la province. L'OOF veille également à ce que les agences de notation comprennent bien les politiques, le budget et le rendement financier de la province et en tiennent compte comme il se doit dans leurs rapports et leurs décisions relatives à la cote de crédit.

L'OOF gère les relations que le gouvernement entretient avec les institutions financières, et plus particulièrement les principales banques canadiennes et internationales, leurs filiales axées sur le courtage de valeurs mobilières ainsi que leurs dépositaires et agents financiers. Cela comprend l'acquisition et la surveillance, pour le compte de la province et de certaines sociétés de la Couronne, de produits et services efficaces.

Plan de mise en œuvre

- Appuyer le programme d'emprunts de la province en établissant et en cultivant des relations avec les investisseurs dans les marchés actuels et de nouveaux marchés. Fournir, en temps opportun, des produits informatifs de Relations avec les investisseurs, notamment des mises à jour du site Web et des réseaux de médias sociaux de l'OOF.
- Maintenir d'étroites relations et un dialogue permanent avec les agences de notation afin qu'elles demeurent au courant de la situation, des priorités et des initiatives de la province sur le plan financier.
- Gérer les relations qu'entretient l'Ontario avec les banques, les fournisseurs de services financiers et les maisons de courtage de valeurs mobilières.
- Assurer la liaison avec le personnel du Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario en vue d'obtenir l'autorisation de la vérificatrice générale d'utiliser son rapport d'auditeur indépendant dans les notices d'offre de la province et les documents d'information financière déposés auprès des organismes internationaux de réglementation des valeurs mobilières, selon les normes de certification du Manuel de CPA Canada.
- Mettre en œuvre et maintenir des accords de swaps garantis avec les banques jouant le rôle de contreparties en vue de limiter les pertes financières qui pourraient résulter d'un incident de crédit.

- Gérer les changements découlant des réformes financières et réglementaires, en établissant des liens avec les responsables de la réglementation et leurs conseillers juridiques, au besoin.
4. *Fournir des services de gestion de la trésorerie, des services bancaires, des services financiers et des services de règlement, de paiement et de production de rapports, ainsi que d'autres services à la clientèle*

L'OOF offre à la province des services bancaires et de gestion de la trésorerie centralisés. Une prestation efficace de ces services permet une prestation efficiente des services provinciaux et contribue à minimiser les frais liés à l'intérêt sur la dette. L'OOF est responsable des fonctions de règlement, de paiement, de comptabilité et de production de rapports associées aux programmes de gestion de la dette de la province et de la SFIEO, ainsi que de la production des rapports financiers de l'organisme.

Plan de mise en œuvre

- Repérer et mettre en œuvre des solutions de trésorerie efficaces pour la province et ses organismes clients. Continuer à tirer parti des leçons tirées d'un certain nombre de mesures novatrices de remplacement adoptées au cours de la pandémie afin de mettre en place des mécanismes plus efficaces et efficients pour la prestation des programmes, en particulier pour la perception des revenus et les paiements après la pandémie, y compris le recours accru aux virements électroniques par Interac en masse pour tous les programmes des ministères.
- Continuer à collaborer en priorité avec les ministères et les organismes centraux pour mettre en place des services en ligne et activer des mécanismes de paiement en ligne afin de réduire la quantité d'opérations exécutées dans les bureaux physiques ainsi que les envois de chèques par la poste. L'OOF et le ministère des Finances envisagent l'adoption d'un nouveau système bancaire pour la perception des revenus par l'entremise d'une demande de paiement par courriel.
- Veiller à ce que la province dispose en tout temps de suffisamment de trésorerie pour satisfaire à ses obligations financières, tout particulièrement en raison des programmes d'emprunts qui dépassent 30 milliards de dollars par an et des restrictions liées à la pandémie de COVID-19 qui continuent d'avoir des répercussions.
- Même si les mesures visant le respect des normes sur la sécurité de l'industrie des cartes de paiement (ICP) en sont maintenant à l'étape de maintien, l'OOF continuera à travailler avec les autres parties intéressées de la fonction publique de l'Ontario et le responsable de l'acquisition de cartes de crédit et de débit afin de veiller à ce que les examens externes obligatoires continuent d'indiquer que la province respecte l'ensemble des normes de sécurité des données de l'ICP applicables qui sont examinées et mises à jour périodiquement par le conseil de l'ICP.
- Continuer à travailler avec les services aux commerçants TD, l'acquéreur de cartes de la province, afin d'explorer les options qui permettraient à la province de commencer à accepter de nouveaux produits et de nouvelles technologies de cartes à valeur ajoutée, par exemple la tokenisation, les améliorations de la sécurité, ApplePay et Google Wallet.
- Continuer à collaborer avec les associations sectorielles et les gouvernements fédéral et provinciaux sur des initiatives de modernisation et des enjeux propres au secteur public.
- Poursuivre la prestation rigoureuse et en temps opportun de services de règlement et de paiement pour la province et la SFIEO, notamment le règlement des contrats d'approvisionnement en électricité de la SFIEO.
- Poursuivre la prestation rigoureuse et en temps opportun de services de production de rapports financiers pour la province en ce qui a trait à la dette, aux produits dérivés et aux placements. Continuer à produire en temps opportun des états financiers exacts pour l'organisme qui satisferont aux exigences du conseil d'administration de l'OOF et du Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario.

- Continuer à travailler avec le Bureau du contrôleur provincial pour fournir des commentaires sur le chapitre 2 du rapport annuel du Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario qui traite des Comptes publics de l'Ontario.
 - Continuer à surveiller et à évaluer toute nouvelle étude des méthodes comptables provenant d'organismes nationaux et internationaux d'établissement des normes qui ont une incidence sur les rapports de la province ou de ses organismes. Prodiguer des conseils au contrôleur provincial et aux entités externes de surveillance des pratiques comptables en ce qui a trait à l'incidence que la modification des normes comptables aurait sur la dette et les intérêts sur la dette de la province.
5. *Prodiguer des conseils sur les politiques et les projets financiers généraux et liés à l'électricité et mettre en œuvre les politiques et les projets en question*

L'OOF fournit des analyses et des modélisations ainsi que des conseils financiers au ministère des Finances de l'Ontario (MFO), à d'autres ministères, à la SFIEO, à des organismes de la Couronne et à d'autres organismes publics en ce qui a trait aux politiques et aux projets financiers, aux politiques et initiatives du secteur de l'électricité et aux emprunts sur les marchés financiers. L'OOF offre également de l'aide pour structurer et conclure des opérations financières et retenir les services de conseillers financiers du secteur privé.

L'OOF continuera à collaborer avec le MFO, d'autres ministères et Infrastructure Ontario afin de réduire les coûts et d'optimiser la valeur des actifs du gouvernement. En outre, l'OOF appuiera et facilitera la mise en œuvre d'autres initiatives gouvernementales, selon les besoins.

Plan de mise en œuvre

- Élaborer des politiques en matière de taux d'intérêt, d'emprunt, de placement et de gestion des risques, et prodiguer des conseils à l'intention des ministères, des organismes et des organismes publics en ce qui a trait aux taux d'intérêt et à d'autres questions touchant le financement.
- Prodiguer des conseils aux ministères, aux organismes et à d'autres organismes publics à l'égard des emprunts avantageux, des placements, des stratégies de rehaussement de crédit et de la gestion des risques par des organismes publics, notamment les prêts offerts par l'OOF pour des programmes d'organismes publics. S'il y a lieu, offrir de l'aide pour structurer des opérations financières.
- Offrir du soutien au gouvernement en ce qui a trait aux prêts et aux garanties de prêts du ministère des Finances de l'Ontario, selon les besoins.
- Donner des conseils au sujet des opérations qui exigent des garanties de la part de la province ou qui pourraient par ailleurs alourdir l'endettement ou le passif éventuel de l'Ontario.
- Appuyer des analyses et des conseils ayant trait à des initiatives gouvernementales, y compris les propositions de soutien aux entreprises pour les divers secteurs d'activité de l'Ontario.
- Poursuivre l'étroite collaboration avec les employés de Croissance Ontario en ce qui a trait aux méthodes de gestion des investissements de la province dans le secteur ontarien du capital-risque.
- Prodiguer des conseils, au besoin, en ce qui a trait à l'évaluation des actifs de la province, notamment les investissements dans ses entreprises commerciales.
- Fournir des conseils financiers aux ministères et aux organismes gouvernementaux afin de soutenir la gouvernance, l'analyse et la mise en œuvre d'initiatives politiques clés.
- Offrir des analyses financières et en matière de politiques et un soutien aux activités de modélisation, au besoin, quant aux politiques et aux initiatives relatives au secteur de l'électricité qui pourraient avoir des répercussions fiscales, financières ou économiques pour la province ou la SFIEO.
- Offrir des services axés sur la diligence raisonnable et des conseils financiers au ministre des Finances en ce qui a trait aux demandes reçues en vertu du Programme de garanties d'emprunt pour les Autochtones (PGEA) en vue de faciliter la participation des Autochtones à des projets d'infrastructure électrique.

- Fournir des services d'administration de prêts au ministère de l'Énergie, et ce, pour son prêt provincial de 1,3 milliard de dollars destiné à appuyer un projet de raccordement de 16 communautés éloignées des Premières Nations au réseau électrique de l'Ontario.
- Exercer une surveillance et fournir des projections fiscales et financières au sujet du secteur de l'électricité pour le compte de la province et de la SFIEO, ce qui comprend des analyses et des conseils fournis au ministre des Finances au sujet de la dette insurmontable, la production de rapports réguliers sur les sources de revenus et de dépenses de la SFIEO, ainsi que la gestion des contrats avec des producteurs indépendants.
- Fournir des analyses et des conseils en soutien à l'administration efficace de l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA) et d'autres initiatives ayant trait au passif dans le domaine nucléaire, par exemple des conseils sur la mise à jour proposée par OPG du plan type pour l'ONFA, la surveillance et l'examen de l'exécution par OPG de ses obligations liées à l'ONFA, l'approbation des budgets annuels de l'ONFA et la surveillance de la valeur des fonds réservés pour le déclassement des centrales nucléaires en lien avec les exigences de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) visant les garanties financières.
- Fournir des analyses et des conseils ayant trait à des questions touchant l'approvisionnement, le financement et le recouvrement des coûts dans le domaine de l'énergie nucléaire, notamment la remise à neuf de centrales nucléaires et le développement des petits réacteurs modulaires.

6. *Gérer la disponibilité et la sécurité de l'environnement informatique*

Une technologie de l'information fiable et sécurisée est essentielle pour que l'OOF puisse remplir son mandat. Les activités financières de l'OOF sont soutenues par l'infrastructure technologique de la Division des services généraux stratégiques (DSGS), qui assure la disponibilité, l'intégrité, la sécurité et la capacité grâce à des systèmes hautement performants et hautement redondants à un coût compétitif. La DSGS peut fournir et maintenir efficacement des systèmes et des services financiers de pointe grâce à la gestion interne de la technologie de l'information par l'OOF.

Plan de mise en œuvre

- Fournir un environnement technologique d'une grande disponibilité, pouvant assurer, sur une base annuelle, un fonctionnement 99,98 % du temps pendant les heures normales de bureau.
- Surveiller de façon continue la disponibilité, la capacité et le rendement des systèmes.
- Exécuter régulièrement des processus cruciaux de gestion des vulnérabilités et des correctifs.
- Favoriser une culture de la cybersécurité à tous les niveaux de l'organisation grâce à des communications continues, à la sensibilisation des utilisateurs à la sécurité, à des partenariats et à des améliorations technologiques.
- Continuer à renforcer le programme de cybersécurité grâce à une feuille de route fondée sur les risques et alignée sur un ou des cadres modernes de cybersécurité.
- Continuer de moderniser et d'améliorer les systèmes afin d'atténuer les risques liés à la technologie.
- Rechercher des solutions qui favorisent la conformité et l'efficacité des processus de l'OOF.
- Examiner et mettre à jour le cadre du plan de continuité des activités de l'organisme en y intégrant les leçons tirées de simulations et la transition vers la formule de travail hybride.
- Optimiser et renforcer la résilience des solutions de télétravail et de travail hybride.
- Examiner l'environnement de sécurité, en partenariat avec l'équipe d'audit interne, en continuant à effectuer régulièrement des tests de pénétration de la cybersécurité et des tests périodiques des contrôles généraux de la technologie de l'information dans le cadre du plan d'audit interne annuel.

7. Continuer à faire évoluer et transformer les valeurs culturelles de l'OOF

En 2018, l'OOF a adopté le respect, l'innovation, le travail d'équipe et la responsabilisation comme valeurs fondamentales.

Plan de mise en œuvre

- Le Plan de l'OOF relatif au personnel, qui a été rendu public en septembre 2022, renferme une vision directrice et une stratégie fondées sur les valeurs fondamentales de l'organisme. Il démontre l'évolution de l'adoption des valeurs fondamentales que sont le respect, l'innovation, le travail d'équipe et la responsabilisation. Le Plan de l'OOF relatif au personnel reconnaît que l'OOF est une communauté de personnes précieuses qui apportent d'importantes contributions à la réalisation de notre mandat et se concentre sur trois aspirations :
 1. Nous sommes UNE équipe de divers professionnels, dirigée par une équipe responsable et transparente, travaillant à la réalisation d'une vision commune.
 2. Nous croyons qu'il faut investir dans l'apprentissage et le perfectionnement de CHAQUE personne afin qu'elle s'épanouisse dans ses fonctions actuelles et qu'elle soit prête à saisir les occasions qui se présenteront à elle à l'avenir.
 3. Nous reconnaissons que l'avenir du travail est là et que nous devons nous moderniser activement pour garder UNE longueur d'avance et renforcer notre résilience face au changement.
- Continuer à renforcer les capacités de la main-d'œuvre de demain par l'entremise du comité de participation des étudiants pour les stagiaires de l'OOF et du programme de perfectionnement par rotation de la Division des marchés financiers.
- Faire connaître le Laboratoire pour l'innovation de l'OOF en le présentant comme une occasion offerte aux employés de renforcer leurs capacités et leur état d'esprit en matière d'innovation dans le cadre d'ateliers de formation, tout en laissant place à la discussion ouverte.

8. Donner la priorité aux initiatives de transformation numérique

L'OOF prévoit d'accélérer les initiatives de transformation numérique afin de mieux soutenir le nouveau modèle de travail hybride, de renforcer l'utilisation des données pour la prise de décisions et l'établissement de rapports, et de générer des gains d'efficacité afin de mieux soutenir les demandes croissantes en matière d'activités, de technologie de l'information et de cybersécurité.

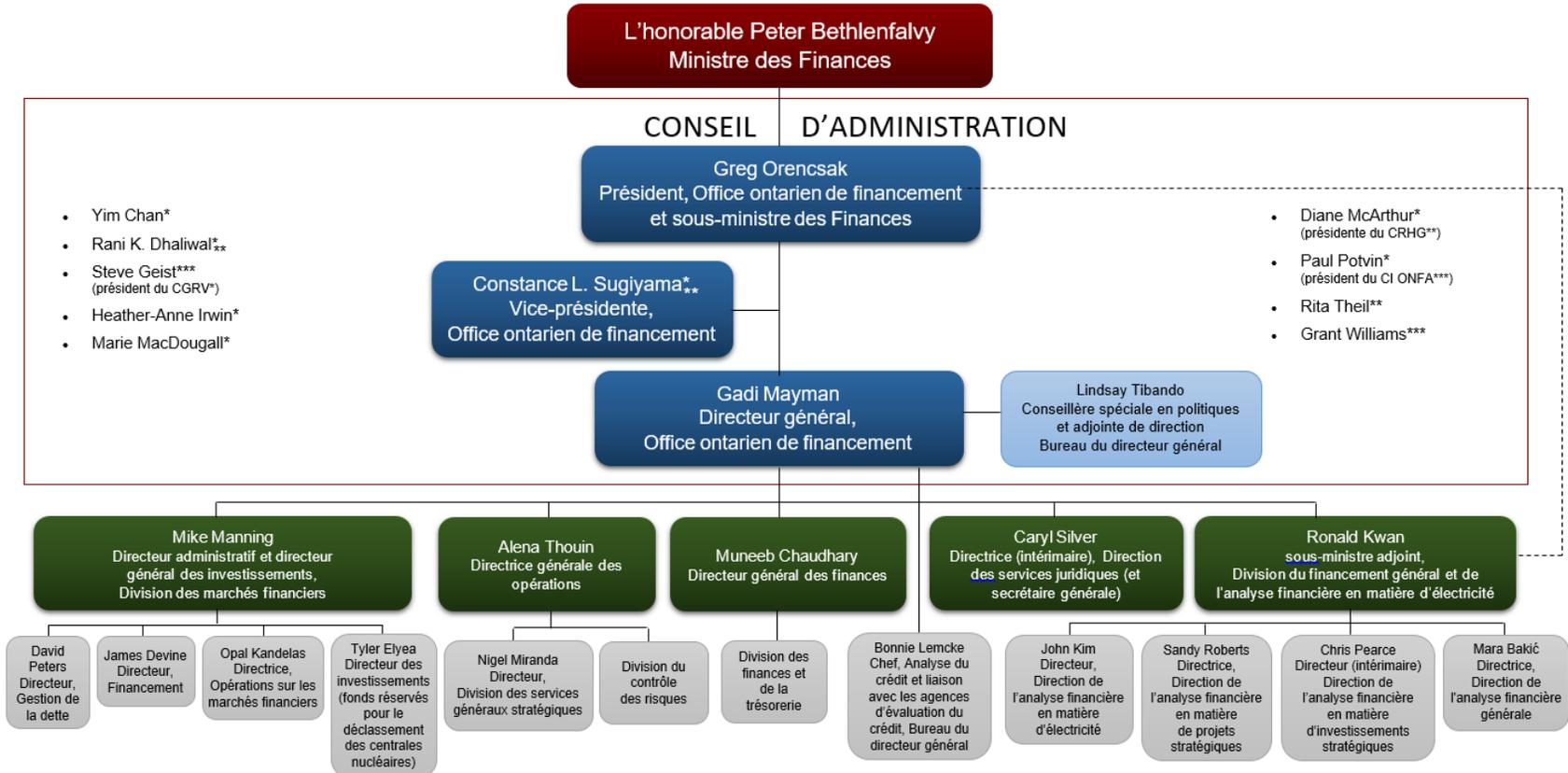
Plan de mise en œuvre

- Donner la priorité aux initiatives de transformation afin d'obtenir des outils hybrides modernes et de nouvelles capacités permettant à l'organisme de remplir son mandat.
- Adopter une approche axée sur le nuage, qui comportera une stratégie relative aux données, pour les solutions et les services informatiques afin de réduire les frais généraux d'exploitation permanents en vue d'établir et de maintenir un programme informatique résilient et durable.
- Faire face aux contraintes de capacité en ayant recours à des services en sous-traitance pour accélérer le changement.

INITIATIVES FAISANT INTERVENIR DES TIERS

Comme le décrit le plan d'activités, l'OOF entretient plusieurs relations actives avec des tiers afin de s'acquitter de son mandat.

ORGANIGRAMME



* CGRV = Comité de gestion des risques et de vérification
 ** CRHG = Comité des ressources humaines et de la gouvernance
 *** CI ONFA = Comité des investissements des fonds établis en vertu de l'ONFA

Au 7 septembre 2022